



**W.E.B ÉNERGIE
DU VENT, ACTEUR
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

La société W.E.B ÉNERGIE DU VENT SAS, créée le 28 juillet 2003, est une entreprise dédiée au développement de projets de production d'électricité issue de sources d'énergie renouvelable, en vue de leur exploitation. Elle réalise elle-même et supervise toutes les étapes des projets, à savoir le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance en concertation avec les responsables locaux.

edito

Madame, Monsieur,

Le parc éolien de la Plaine d'Artois fait aujourd'hui l'objet d'un **projet de renouvellement**. Il bénéficie du soutien des maires et des conseils municipaux des communes de Vis-en-Artois et de Hendecourt-lès-Cagnicourt. C'est avec eux que nous avons, dès le départ, discuté des conditions de ce renouvellement.

Ce projet, qui fera partie de votre territoire, vous concerne. C'est pourquoi il nous importe de vous informer tout au long de son développement et de créer les conditions d'un dialogue constructif. Ce projet est l'opportunité à la fois d'**améliorer** l'existant, en recueillant les remarques des parties prenantes dans le cadre du comité territorial de concertation constitué à cet effet, mais aussi de contribuer davantage à la transition énergétique grâce à **des éoliennes plus performantes**. Qui dit production d'électricité plus importante, dit aussi **retombées économiques plus conséquentes** pour les collectivités, en particulier les communes. Nous connaissons le contexte budgétaire difficile des collectivités et sommes donc particulièrement heureux de pouvoir contribuer au développement de votre territoire.

Cette lettre d'information vous présente de manière détaillée le projet, sa raison d'être et ses étapes. Elle pose les bases d'un développement transparent, que vous pourrez suivre à chaque étape clé. Je vous en souhaite une bonne lecture et me tiens à votre disposition pour plus d'informations.

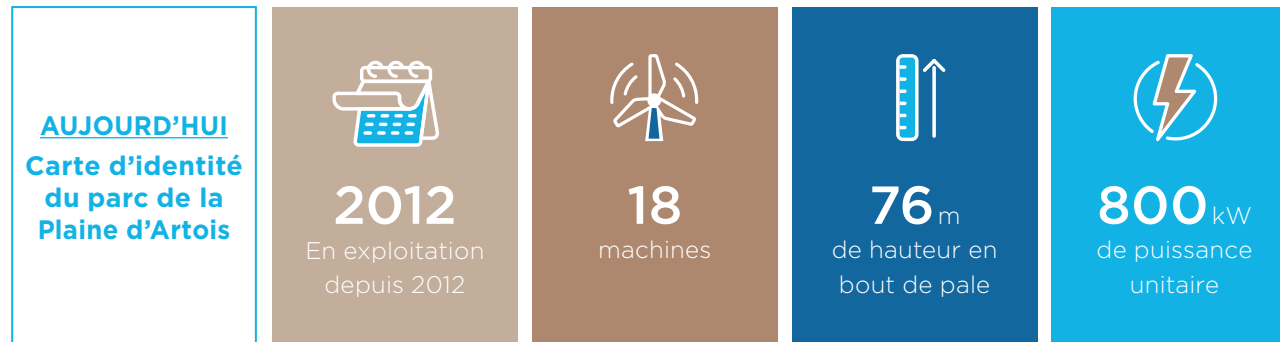
Nicolas Brozzu

Chef de projet chez W.E.B Énergie du Vent



La Plaine d'Artois

UN PARC ÉOLIEN QUI FONCTIONNE BIEN



Le renouvellement du parc

UN PROJET ÉQUILIBRÉ



Petit, mais costaud !

Le parc éolien de la Plaine d'Artois se caractérise par la petite taille de ses machines. Et pour cause : le radar militaire de la base de Cambrai-Epinoy contraignait fortement la hauteur des éoliennes lors de la conception du parc. Pour autant, le bilan du parc de la Plaine d'Artois est très positif.



En 2023, il a produit **25 978 MWh** et tourné 98 % du temps.



De quoi fournir de l'électricité (hors chauffage) à environ **10 400 personnes**, soit le quart de la population de la Communauté de communes Osartis-Marquion.

Pourquoi renouveler le parc ?

1/ Le radar militaire de Cambrai a depuis été démantelé. Les technologies éoliennes ont par ailleurs beaucoup évolué et sont aujourd'hui beaucoup plus performantes. Il est donc temps de **remplacer les éoliennes de la Plaine d'Artois par des éoliennes plus grandes, qui produiront plus d'électricité** tout en étant beaucoup moins nombreuses.

2/ L'indispensable transition énergétique conduit à augmenter nos besoins en électricité d'origine renouvelable, pour diminuer fortement le recours aux énergies fossiles. **En diminuant le nombre d'éoliennes tout en augmentant leur taille, il est possible de produire plus d'électricité** et donc de contribuer encore davantage à la transition énergétique et aux objectifs de la France en matière de décarbonation de son mix énergétique.

Produire plus avec moins d'éoliennes

Grâce aux évolutions technologiques, les performances du futur parc seront améliorées. **La puissance installée sera multipliée par 4 et la production d'électricité par 5.** Cela générera des retombées économiques bien plus importantes pour les collectivités locales : les deux communes, la Communauté de communes Osartis-Marquion et le département du Pas-de-Calais.

Cette amélioration a permis de satisfaire la demande des communes de diminuer le nombre d'éoliennes. **Les éoliennes actuellement les plus proches des habitations ne seront pas renouvelées.** En revanche, les futures machines seront autant que possible implantées sur les mêmes parcelles qu'aujourd'hui, en tenant compte des contraintes réglementaires et techniques (distance de sécurité par rapport aux routes départementales par exemple).

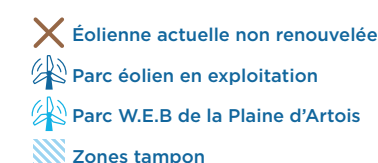
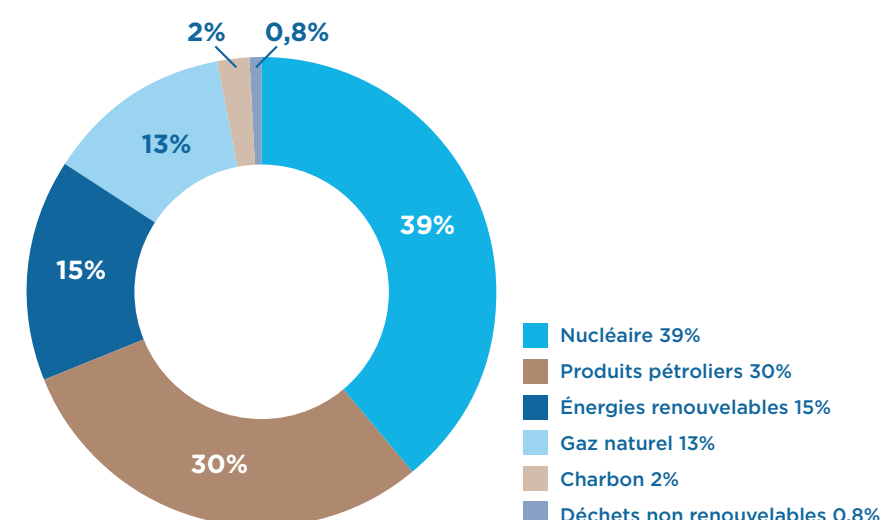
La volonté d'améliorer l'existant

Bien que l'exploitation du parc actuel n'ait pas posé de difficultés particulières, W.E.B Énergie du Vent a à cœur d'en tirer les enseignements, **d'améliorer autant que possible l'existant et de renouveler la relation de confiance tissée avec les communes.** À ce titre, nous travaillons à l'élaboration de mesures d'accompagnement, en partenariat étroit avec les parties prenantes locales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Aujourd'hui, la France est encore très dépendante des énergies fossiles, très émettrices de gaz à effet de serre. En 2023, celles-ci représentaient 45% de l'énergie consommée dans notre pays, soit plus de 1135TWh. Or, la France s'est engagée à réduire cette consommation à 864TWh en 2030, soit une baisse de près 24%.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE PAR ÉNERGIE EN 2023



Au cœur du projet

LE DIALOGUE LOCAL

Dès son lancement, le projet de renouvellement du parc éolien de la Plaine d'Artois a fait l'objet d'**échanges** avec les élus des deux communes, Vis-en-Artois et Hendecourt-lès-Cagnicourt. Les deux Conseils municipaux ont pu exprimer leurs attentes, dont la réduction du nombre d'éoliennes, déjà actée. Ils ont également délibéré en faveur du projet et ont défini des **zones d'accélération** de la production des énergies renouvelables comprenant la zone d'étude du projet.



Un Comité territorial de concertation s'est réuni une première fois en décembre pour évoquer l'avancement et les **mesures d'accompagnement** du projet. La composition de cette

instance de suivi du projet variera en fonction des sujets à aborder, de manière à n'oublier aucune partie prenante. Les avancées du projet y seront présentées au fil de l'eau, de manière à recueillir les remarques des participants et à en tenir compte autant que possible, dans une logique d'amélioration de l'existant.

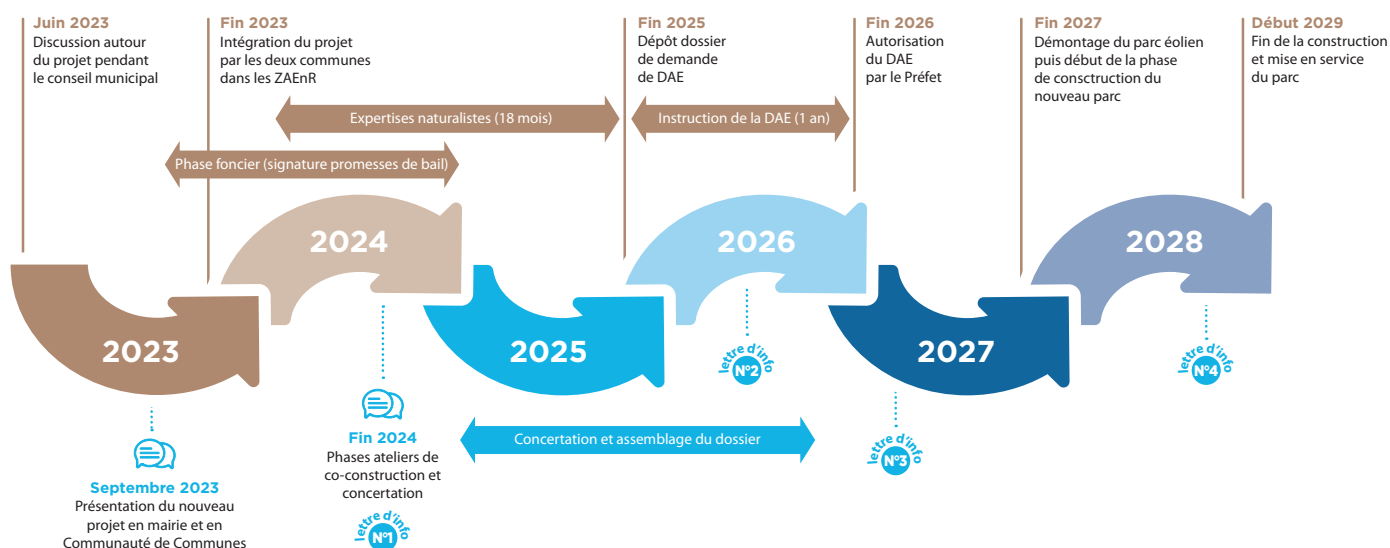
Le calendrier du projet et du dialogue local



Même lorsqu'il s'agit d'un renouvellement, le développement d'un parc éolien prend du temps. Les étapes sont sensiblement les mêmes que pour un nouveau projet : sécurisation foncière, réalisation des études techniques et choix de l'implantation finale.

C'EST QUOI UNE ZONE D'ACCÉLÉRATION ?

La possibilité pour les communes de définir des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables a été créée par la loi APER du 10 mars 2023. Les communes en précisent la cartographie et y flèchent les énergies renouvelables de leur choix. Les zones d'accélération seront validées au niveau régional, leur ensemble devant permettre d'atteindre les objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?
L'ÉQUIPE PROJET SE TIENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS RÉPONDRE.

nicolas.brozdu@web.energy - 06 37 07 54 98 - www.web.energy/fr